

Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

181107/BC/OH

ARRETE N° ARR/2018/ST/429

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété
par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures
nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre l'organisation de l'animation « BG Bus » du 29
novembre sur le parking de la salle André Diligent à Hem, il y a lieu de prendre
toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : le 29 novembre 2018, entre 12h00 et 19h00, le stationnement de
tous véhicules, cycles et motocycles, sera interdit sur les emplacements de la
première travée du parking de la salle André Diligent, avenue Laennec à Hem.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la
ville de Hem.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de
la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le
Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la M.E.L., au
Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la
Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra.

Fait à HEM, le 14 NOV. 2018



**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjointe à la Qualité
de la Ville et à la Proximité.**

Safia OULMI